

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2017

Présents : PECH Didier, PORTRAT Marcel, CAZADIEU Stéphanie, DOSSAT Aurélie,
Absente : DÉCREMPS Jeanine procuration à Lucienne FERMY, FERMY Patrice procuration à Didier PECH

Convocation du 24 février 2017

Ordre du jour :

- Délibérations : Approbation du CA 2016 et du compte de gestion 2016 – Affectation du résultat – CIRTUS (groupe jeunes travaux petit patrimoine)- Prévisions budgétaires 2017 (voirie-travaux four...)- Compte-rendu réunions- Questions diverses

Approbation du compte de gestion 2016

Madame le Maire fait présente à l'assemblée le compte de gestion 2016 établi par le percepteur. Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 tel qu'il a été présenté.

Approbation du compte administratif 2016

Le Maire Adjoint présente à l'assemblée le compte administratif 2016 qui est conforme au compte de gestion 2016 établi par le percepteur. Il demande à Madame le Maire de quitter la séance pour approbation du compte administratif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 36533,35€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 90629,53€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : -87265,23€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 29584,64€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 33824,25€

En recettes pour un montant de : 67336,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 17220,13€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section sur le budget primitif 2017.

Compte 1068 : 17220,13

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 102994,04€

Approbation à l'unanimité.

Versement subvention voyage d'études

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation financière d'un montant de 105 € pour un voyage d'étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve.
La somme correspondante sera inscrite au budget primitif 2017. Approbation à l'unanimité.

Chantier CITRUS 2017

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de restauration de petit patrimoine bâti (four à pain) avec la participation de jeunes volontaires internationaux faisant partie de l'association CITRUS, et, en collaboration avec la commune de LUGAGNAC.

L'objectif de ce chantier est de conserver et valoriser l'ensemble de notre patrimoine en travaillant en partenariat avec l'association CITRUS qui met à disposition de notre commune de jeunes volontaires internationaux.

Cette action se concrétise par la mise en place et la signature d'une convention de partenariat entre l'association CITRUS, la commune de LUGAGNAC et la commune de CREGOLS qui acte définitivement ce projet.

- Date du chantier : 02 au 23 août 2017
- Nombre de volontaires : 12 répartis sur LUGAGNAC et CREGOLS
- Lieu du chantier : Trégoux
- Nature des travaux : restauration four et murets
- Budget alloué : 3 500 € réparti sur LUGAGNAC et CREGOLS + 50 € d'adhésion

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal de Crégols approuvent ce projet et donnent tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant et inscrire au budget primitif 2017 les sommes nécessaires.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses

Madame le Maire propose d'effectuer des travaux d'élagage route de Trégoux à Lugagnac (communautaire) et chemin sous Fond'erbies (communale). Acceptation.

Voirie : point à temps Pour 2017 le conseil municipal prévoit une journée de point à temps avec la CCPLL.

Cantine de Tour de Faure : pas de modification pour la participation au financement de la cantine.

Madame le Maire informe l'assemblée que la CCPLL a délibérée suite à modification du nombre de délégués au SICTOM. Dorénavant un titulaire et un remplaçant (Lucienne FERMY et Marcel PORTRAT).

Un nouveau site pour Crégols est en cours de développement.

Transports scolaires pour la prochaine rentrée scolaire la compétence est transférée à la Région et engendrera progressivement des modifications.

Fin de la séance 23 heures 30